

### Editorial



#### SOMMAIRE

■ P. 2 & 3

Café-philos :  
Peut-on faire confiance à l'autre ?

■ P.4 & 5

Les institutions européennes

■ P.6 & 7

Rencontre  
« développement personnel »

■ P. 8

Agenda

Un printemps humide, un été qui s'annonce venteux ; voilà que s'interrompent les activités du club pour une pause estivale.

2023 -2024 a été riche d'interventions extérieures diverses dans le cadre d'ateliers ou de conférences par des spécialistes dans plusieurs domaines, qu'il s'agisse de biologie, médecine, journalisme, littérature ou encore cinéma.

Le programme de la prochaine saison, présenté en mai dernier à la mairie du XV<sup>ème</sup> est tout aussi prometteur de nouvelles propositions, concernant les Groupes notamment. Ce format d'activités est toujours apprécié car ces rencontres mensuelles favorisent les échanges réguliers dans des domaines de prédilection : développement personnel, écriture, lecture, cinéma ou musique.

Comme toujours, de nombreuses activités ponctuelles gratuites et en accès libre seront proposées dont Café Philo, Tribune libre, les rencontres musicales, la bibliothèque qui chaque année s'enrichit d'une dizaine de nouveautés.

Que soient remerciés les responsables et les animateurs qui, souvent depuis de très nombreuses années sont les artisans dévoués à la vie du club. Merci à vous tous, chers adhérents, sans qui le Club ne saurait exister. Nous vous donnons rendez à la journée Portes Ouvertes, ce pourrait être l'occasion de faire connaître le club à quelqu'un parmi vos relations.

Je vous souhaite à tous de passer un très bel été.

**Marion Bastard**

## Café-philo : la confiance

**L**e titre exact de ce café-philo était :  
**Peut-on faire confiance à l'autre ?**

La confiance vient du latin « fides » = foi, c'est le sentiment permettant à quelqu'un de se fier entièrement à quelqu'un d'autre.

L'autre est mon semblable tout en étant différent de moi, nous pouvons élargir cette notion aux institutions avec lesquelles nous sommes en rapport.

Pour Aristote, on fait confiance au véritable ami et toute personne vertueuse est digne de confiance.

Pour Husserl, la confiance est une manière de s'ouvrir à l'autre et d'entrer en relation authentique.

Pour Rousseau, l'homme est bon par nature, c'est la société et ses institutions qui corrompent cette nature mais la confiance peut être restaurée par l'organisation sociale juste et équitable.

Pour Sartre, la confiance pourrait être vue comme un choix libre et authentique quand elle est fondée sur une

compréhension mutuelle et une acceptation des responsabilités et des risques qu'elle comporte.

Les cinq piliers indispensables pour qu'il y ait confiance sont la compétence, la bienveillance, la prévisibilité, l'intégrité et la transparence.

La confiance ne peut jamais être pleinement garantie. Elle se construit sur la connaissance et la durée : un lien se noue, une connaissance signifiant « naître avec » se développe petit à petit et permet une interaction avec l'autre.

La vie en société repose sur la relation à l'autre et suppose une obligation de confiance dans toutes les interactions sociales, que ce soient les transactions économiques, les consultations médicales ou les achats chez les commerçants, où nous reconnaissons les compétences des autres et leur fiabilité.

Aucune interaction sociale ne pourrait avoir lieu sans un minimum de confiance. Elle est le lien indispensable au développement de notre humanité en nous ouvrant au monde et en nous permettant d'agir.

Ainsi la confiance est à la fois nécessaire et dangereuse car c'est un pari

## Café-philosophie : la confiance

que nous faisons (nous pouvons le sentir en sécurité. gagner ou le perdre) : c'est parce que je fais confiance que l'autre a la possibilité de me trahir.

Dès lors que nous faisons confiance à quelqu'un, il y a un risque de dépendance et, du coup, nous sommes vulnérables mais, sans confiance, il n'y a pas de lien et pas de société véritablement construite. L'enfant fait spontanément confiance, il ne pourrait se développer sans cela ; gardons la spontanéité de l'enfant mais en restant vigilants.

Donc la confiance c'est accepter l'incertitude avec discernement et agir, c'est faire des choses ensemble. J'oriente mon comportement en fonction de ce que j'attends du comportement des autres, des choses, des institutions.

On a remarqué que ceux qui font confiance aux autres sont plus heureux et en meilleure santé car ils sont plus détendus et ont moins peur.

La méfiance est une forme de protection et on observe que dans la société moderne, l'individualisme se développe : on apprend surtout à ne compter que sur soi et l'individu s'enferme dans sa bulle pour se

Pour Mark Hunyami, philosophe Suisse, le numérique devient la médiation obligée pour avoir une relation au monde. Or, actuellement, l'emprise du numérique a pour effet de réduire la relation de confiance au profit de relations sécurisées et met à mal la relation naturelle de confiance : on ne veut que du prévisible.

Autrement dit, c'est le numérique qui prescrit comment l'individu doit se comporter et la relation de confiance qui présente des risques est remplacée par une relation de sécurité : les normes sont partout et tout est formaté ce qui nous empêche d'être les explorateurs du monde.

N'oublions pas que faire confiance, c'est prendre un risque, ce qui est d'autant plus facile si on possède une sécurité intérieure suffisante.

En conclusion : nous avons besoin d'être en relation avec les autres pour vivre, donc restons ouverts aux autres. La confiance, c'est la vie !

**Liliane Tobelem  
et Françoise de Chasteigner**

## Les institutions européennes

**D**ans cette édition d'Info Club, nous ne parlerons pas des élections européennes qui viennent de se dérouler.

Nous nous bornerons à rappeler les fonctions de chacune des 7 institutions officielles de l'Union européenne (UE) telles que définies par les traités.

### Conseil européen

Il est né de la pratique, datant de 1974, de réunir régulièrement les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'UE et, en 1986, avec le Traité de Lisbonne, le Conseil européen est devenu une institution officielle. Son siège est à Bruxelles.

**Sa fonction** est d'impulser les grandes orientations politiques et budgétaires de l'UE, de définir le calendrier de la construction européenne, les orientations de politique générale, ainsi que de leurs priorités. Les décisions sont prises par consensus après négociations entre les Etats membres.

**Il est composé** d'un président, des 27 chefs d'Etat ou de gouvernement de l'UE et du président de la Commission européenne. Il se réunit en mars, juin, octobre et décembre. Sans oublier les réunions extraordinaires en période de crise. Les réunions du Conseil européen sont également appelées «sommets européens».

La politique étrangère et de sécurité commune est définie et mise en œuvre par le **Conseil européen**. Cette politique est exécutée conjointement par le haut représentant de l'Union pour les affaires

étrangères et la politique de sécurité et par les Etats membres.

### Commission européenne

Basée à Bruxelles, elle est **l'organe exécutif** de l'UE et est politiquement indépendante. Elle est également la **"gardienne des traités"** et veille, sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), à leur application correcte et des décisions prises pour les mettre en œuvre.

**Sa fonction** est de proposer le budget, les lois (directives, règlements, décisions) au Conseil européen ainsi qu'au Parlement européen avant de les mettre en œuvre et d'exécuter les politiques européennes ainsi que de veiller à la bonne application de ces textes.

Enfin, elle **représente l'UE à l'étranger**, dans plusieurs domaines comme la politique commerciale par exemple. Par ailleurs, dans les domaines où l'UE n'a pas une compétence exclusive, les propositions de la Commission doivent être élaborées dans le respect du principe de subsidiarité.

**Elle est composée** d'un président et du collège de 27 commissaires européens (un par Etat membre), chacun étant en charge d'un domaine d'activité et chacun étant nommé pour une durée de 5 ans.

La Commission fonctionne selon le principe de la collégialité. Autrement dit, les décisions y sont prises collectivement par le collège des commissaires et non par chaque commissaire individuellement.

## Les institutions européennes

**Conseil de l'UE, aussi appelé Conseil des ministres de l'UE**, dont le siège est également à Bruxelles.

**Sa fonction** est d'adopter le budget de l'UE et voter les textes législatifs, en co-décision avec le Parlement européen. Le Conseil de l'UE est présidé à tour de rôle par chaque Etat membre pour une période de six mois. **Il est composé** des ministres des 27 Etats membres réunis par domaine d'activité.

**Il a pour mission** de représenter les gouvernements des Etats membres et réunit leurs ministres dans chaque domaine d'activité et de coordonner les politiques européennes. Au total, il compte dix formations : *"Agriculture et pêche"*, *"Compétitivité"*, *"Justice et affaires intérieures"*, *"Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"*, *"Transports, télécommunications et énergie"*, *"Affaires générales"*, *"Affaires étrangères"*, *"Affaires économiques et financières"* et *"Education, jeunesse et culture"*.

### **Parlement européen**

Seule institution de l'UE élue, tous les 5 ans directement par les citoyens, le Parlement européen est composé, depuis les élections de juin 2024, de 720 députés répartis en différents groupes politiques et représente les quelques 450 millions de citoyens européens à travers les 27 Etats membres de l'UE. Il exerce trois pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire et contrôle politique de la Commission européenne.

Les traités successifs dans la construction de l'UE ont progressivement augmenté le

pouvoir du Parlement européen. Aujourd'hui, il joue un rôle de **colégislateur** avec le Conseil européen et dispose d'importants **pouvoirs budgétaires** et de **contrôle politique**. Sauf exception prévue par les traités, un texte ne peut donc pas être adopté en cas de désaccord entre le Conseil européen et le Parlement européen. En cas de désaccord persistant, l'acte est examiné par un comité de conciliation, aussi appelé "trilogue".

Son siège est à Strasbourg.

### **Cour de justice de l'UE**

La Cour de justice (CJUE), dont le siège est à Luxembourg, veille au respect du droit européen et à sa bonne application dans les Etats-membres : elle est la seule compétente pour interpréter les traités. Elle peut être saisie dans le cadre de recours directs à l'encontre des Etats membres ou des institutions européennes. Elle est composée de 54 juges, deux par Etat membre qui assurent un mandat de six ans, renouvelable une fois. Les arrêts de la CJUE sont obligatoires et exécutoires.

### **Banque centrale européenne**

Elle gère la monnaie unique et mène la politique monétaire de la zone euro. Chargée de mettre en œuvre la politique monétaire, elle donne les instructions nécessaires aux banques centrales nationales.

Son siège est à Francfort et elle est composée d'un directoire (six membres) et des gouverneurs des banques centrales des pays de la zone euro.

Irène Nemo

## Rencontres « Développement personnel »

Quatre « rencontres développement personnel » ont eu lieu au CPMV un mercredi après-midi entre novembre 2023 et mai 2024.

Elles font partie des activités ponctuelles du Club, donc en accès libre, sans réservation préalable. A la différence des rencontres « Parole en liberté » le thème retenu est fixé à l'avance par les responsables de l'activité et annoncé dans l'agenda mensuel du Club. Les participants viennent donc en connaissance de cause ! On n'échange pas sur des questions philosophiques comme dans les « cafés philo » du Club mais sur des sujets traitant d'aspects de nos vies, sujets sur lesquels les participants sont invités à partager leur expérience personnelle et leur vécu.

Moins fréquentées que les « cafés-philos » du CPMV ces rencontres « développement personnel » réunissent une petite dizaine de participants. Les animateurs ont préparé au préalable le sujet, ils apportent au groupe un support d'informations

factuelles pour soutenir la discussion, leur rôle étant de faciliter le passage de la parole entre les participants.

Ce qui importe c'est ce qu'on est, ce qu'on apporte au groupe, ce qu'on élabore ensemble. Il s'agit de partager du vécu plutôt que des savoirs théoriques. On privilégie le côté bienveillant de l'échange, on s'attache à rester dans le positif.

La synthèse des expressions personnelles enrichit l'apport de chacun, permettant de repartir avec dans la tête des éléments positifs, éventuellement nouveaux par rapport à ce qu'on pensait en arrivant.

Sur chaque thème abordé cette année les discussions ont été riches, les contributions bien personnelles, chacun parlant en son nom propre, ce partage de plus ou moins bonnes pratiques (nul n'est parfait) se concluant en ouvertures multiples, éventuellement en bonnes résolutions, plutôt qu'en conclusions fermes et définitives.



Cette année les thèmes abordés ont été les suivants :

- **Bien vieillir, comment se préparer sereinement à la perte d'indépendance.**
- **Trier : nous avons beaucoup accumulé au cours de nos vies. Comment choisir ce que l'on garde, donne, jette, et pourquoi ?**
- **Rester un citoyen éveillé et conscient dans un monde en évolution.**
- **Que faut-il penser de ces « petits baumes » dont nous usons pour calmer les petits tracassés, contrariétés, peines du quotidien, « pour se changer les idées » ...**

Difficile de résumer en quelques mots des conversations informelles et spontanées de deux heures. Le mieux serait de venir se rendre compte par soi-même. Vous êtes intéressés ? l'expérience vous tente ? Rendez-vous l'année prochaine pour cinq rencontres « dev perso » dont la première aura lieu le mercredi après-midi 27 novembre de 14h à 16h sur un thème qui sera annoncé dans l'agenda mensuel de novembre.

D'ici là passez un bel été.

**Marie-Hélène PrévotEAU  
et Benoit Desouches**

## Agenda

---

### Fin juillet : Envoi des programmes

*Pour recevoir le programme à une adresse autre que celle de votre domicile habituel, merci de déposer une enveloppe format A5, timbrée pour un envoi supérieur à 20g, au secrétariat du Club dans la bannette prévue à cet effet.*

### Forum des associations du XV<sup>e</sup> :

**Samedi 14 septembre 2024, 10h -18h, Parvis de la Mairie du XV<sup>e</sup>**

*Nous avons besoin de l'aide des adhérents pour assurer une permanence au stand, distribuer le programme et parler du Club. S'inscrire au secrétariat.*

### Journée Portes Ouvertes du Club :

**Mardi 17 septembre 2024, 10h -18h, au Club**

*Vous pouvez faire parvenir au Club votre bulletin d'inscription, accompagné du chèque correspondant, dès que vous aurez reçu le programme 2024-2025.*

### Accueil des nouveaux adhérents :

**Mardi 1er octobre à 16h30 au Club**

**Club Pour Mieux Vivre**

126, avenue Félix-Faure – 75015 Paris – 01 45 57 67 89  
cpmv@wanadoo.fr - www.clubpourtmeuxvivre.org